



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 242-2026

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le *Règlement # 242-2026 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 870 930 \$ visant à satisfaire à une entente hors tribunal intervenue le 31 mars 2026 portant le numéro TAQ : SAI-M-319080-2210* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 19 mai 2026

Avis de motion : 19 mai 2026

Adoption du règlement : 15 juin 2026

Tenue d'un registre : 2 juillet 2026

Approbation du ministre des Affaires municipales : 6 août 2026

QUE le règlement # 242-2026 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 7 août 2026.

Anne-Julie Bergeron
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 7 août 2026 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Anne-Julie Bergeron, greffière